

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1535

19 juin 2012

SOMMAIRE

ACAC Holdings Luxembourg	73649	Meridiana Holdings S.à r.l.	73656
Belle-Ile S.à r.l.	73635	MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l.	73638
Eircom Finco S.à r.l.	73634	MGB Finances Soparfi S.à r.l.	73639
Eleven Beech Sarl München KS35 SCS ...	73635	Minerva Structured Products S.A.	73657
Foggy Bay S.A.	73640	Minerva Structured Products S.A.	73657
Four Stars SPF S.A.	73676	Minerva Structured Products S.A.	73657
GPB Asset Management S.A.	73660	Minit S.A.	73668
Haemstede S.A.	73640	M. Mutsch et Fils S.A.	73639
Hera Sicav	73677	Modaven S.à r.l.	73657
Ivoix Investments S.A.	73656	Modellux S.A.	73676
IW Investments S.A.	73661	Mongolian Fluorspar Holdings S.à r.l.	73660
Kilderkin S.à r.l.	73662	Mongol Transportation Holdings S.à r.l.	73658
Liu-Lux S.à r.l.	73634	Morus Nigra S.A.	73676
Lux-Aerospace S.A.	73634	Mosaic	73676
Luxdough S.à r.l.	73638	MSH Holdings 2 S.à r.l.	73680
Luxembourg Company of Metals & Alloys	73638	MSH Holdings S.à r.l.	73679
Luxembourg Corporation Company S.A.	73638	Multis S.A.	73680
Luxpai Holdo S.à r.l.	73652	Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F.	73658
Magenta Holding S.A.	73660	Ocean Services Company S.A.	73677
MATA S.à r.l.	73661	Ogier Services (Luxembourg) S.à r.l.	73669
MCH Lux II	73651	Pascatelo S.A.-SPF	73668
MCH Lux III	73658	Planeta Industries S.A.	73658
M.D. Investments S.A.	73639	Serge BORSI et Cie Sarl	73659
M.D. Investments S.A.	73639	SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l.	73650
MD Mezzanine S.A., SICAR	73661	Trans Europa Stahl Logistik S.A.	73680
Melchior Specialised Funds	73649		
Melusine Productions	73667		
Mercière	73667		

Eircom Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.903.

En date du 21 mai 2012, l'Associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Modifier la fonction gérant de catégorie A à compter du 21 mai 2012 pour une durée indéterminée:

- M Robert van 't Hoeft, né le 13 Janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de catégorie B de la Société;

2. Nomination à la fonction de gérant de catégorie A, avec effet au 21 mai 2012 et pour une durée indéterminée:

- M Edmond Francis Sullivan, résidant à 2 Linden Field, Grove Avenue, Blackrock, Co Dublin, Irlande.

A dater du 21 mai 2012, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

Edmond Francis Sullivan

Gérant de catégorie B:

Robert van 't Hoeft

Patrick van Denzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eircom Finco S.à r.l.

Représentée par Robert van 't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2012060703/24.

(120085928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Liu-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 117.734.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2012057173/10.

(120080073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Lux-Aerospace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5750 Frisange, 18A, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 44.882.

Assemblée générale extraordinaire

Administration et Surveillance

1.- Le nombre des administrateurs reste fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2.- Est confirmé administrateur et administrateur-délégué pour une durée de six années

- M. JONSSON Larus demeurant à L-2727 Howald 14, rue Paul Wigreux

3.- Sont confirmés administrateurs pour une durée de six années;

- Mme. BENEDIKTSDOTTIR Asdis demeurant à L-2727 Howald 14, rue Paul Wigreux

- M. LINSTER Armand demeurant à L-5750 Frisange 18a, rue de Mondorf

4.- Est confirmé aux fonctions de commissaire aux comptes pour la durée de six ans:

- M. DAVID Francois, expert-comptable, demeurant à L-3390 Peppange 6, rue Kirchwois.

Frisange, le 12 décembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2012057174/18.

(120080100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Eleven Beech Sarl München KS35 SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 165.051.

Bei der ausserordentlichen Hauptversammlung am 13. April 2012 haben die Aktionäre beschlossen, folgendes zu ändern:

- den Namen des Unternehmens von Eleven Beech Sarl München KS35 SCS auf GlobalComm Sarl München KS35 SCS
- Übertragung des Sitzes der Gesellschaft von 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg nach 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

- Den Namen des Teilhabers und des Geschäftsführers von Eleven Beech S.à r.l. auf GlobalComm S.à r.l. mit Hauptsitz in 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

- Den Namen des Teilhabers von Eleven Apricot S.à r.l. auf REF Global S.à r.l.

Deshalb, wurde das Gesellschaftsvertrag wie folgt angepasst:

Art. 1. Es wird durch GlobalComm S.à r. l. als Komplementär und REF Global S.à r.l. als Kommanditist und allen zukünftigen (natürlichen oder juristischen) Personen welche Komplementär oder Kommanditist werden, eine Kommanditgesellschaft (die "Gesellschaft") gegründet, die den Gesetzen des Grossherzogtums Luxemburg (den "Gesetzen") und den Bestimmungen des vorliegenden Gesellschaftervertrags (der "Gesellschaftervertrag") unterliegt.

Die Gesellschaft wird unter dem Namen "GlobalComm Sarl München KS35 SCS" firmieren.

Art. 2. Die Gesellschaft wird ihren Sitz in der Stadt Strassen haben. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Strassen verlegt werden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060705/26.

(120086367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Belle-Ile S,à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 168.921.

STATUTS

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée K-Line S.à r.l., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 mai 2012, en voie de formalisation.

2.- La société à responsabilité limitée A2MF Capital, ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.648.

Les sociétés comparantes sont ici représentées par Monsieur Régis STEINER, avocat, demeurant professionnellement à F-67300 Schiltingheim, 1, rue de La Haye, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la valorisation de biens immobiliers ou de sociétés immobilières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par

vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de Belle-Ile S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée K-Line S.à r.l., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 13, rue des Bains, cinquante parts sociales	50
2.- La société à responsabilité limitée A2MF Capital, ayant son siège social à L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.648, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale et à l'unanimité des voix, elles ont pris les résolutions suivantes.

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

Monsieur François SERGENTON, gérant de sociétés, demeurant à 130 Belgrave Road, SW1V 2BL, Londres, Royaume-Uni.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de société, demeurant à F-57050 Montigny-les-Metz, 23, rue Charles de Gaulle.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. STEINER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mai 2012. Relation: ECH/2012/839. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012059974/138.

(120085311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

Luxdough S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.605.683,21.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.189.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société LUXDOUGH SARL, décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 18 mars 2002, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 22 octobre 2002.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057178/14.

(120079987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Luxembourg Company of Metals & Alloys, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone d'Activité ZARE West.

R.C.S. Luxembourg B 55.567.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057179/10.

(120080015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

—
Une liste des fondés de pouvoirs de la Société Luxembourg Corporation Company S.A. en fonction au 15 Mai 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A

Signatures

Référence de publication: 2012057180/12.

(120080534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MFS Investment Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.467.

—
Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2012, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Ms. Lina M. Medeiros

Mr. Mark N. Polebaum

Ms. Robin A. Stelmach

Est re-nommé réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2013:

Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour State Street Bank Luxembourg S.A.

Un administrateur domiciliataire

Référence de publication: 2012057206/18.

(120080101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

M. Mutsch et Fils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 22, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 95.811.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057181/9.

(120080414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

M.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.705.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 24 février 2012

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MD INVESTMENTS SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057182/16.

(120080135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

M.D. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.705.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MD INVESTMENTS SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057183/11.

(120080138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MGB Finances Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.087,50.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 139.325.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 02 mai 2012

L'assemblée accepte la démission de Me Esbelta de Freitas de sa fonction de gérante unique de la société, et ce avec effet au 1^{er} mai 2012.

Sont nommés aux fonctions de gérants de la société, pour une durée indéterminée et avec effet au 1^{er} mai 2012:

- Monsieur Grégoire Briens, né le 20 juin 1974 à Paris (F), demeurant au 7, rue Papillon, Batiment A, F-75009 Paris (F), et

- Maître Michaël Dandois, né le 15 janvier 1971 à Messancy (B), demeurant au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012057207/18.

(120079972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

**Haemstede S.A., Société Anonyme,
(anc. Foggy Bay S.A.).**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 56.683.

L'an deux mil douze, le deuxième jour de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOGGY BAY S.A., avec siège social au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 56683, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors notaire de résidence Remich, en date du 30 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 12 du 15 janvier 1997 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euros en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1177 du 6 août 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Ramos, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Lorène Ribier, employée privée, demeurant professionnellement au 11/13 Boulevard de la Foire I L-1528 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la Société en Haemstede S.A.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société;

3. Refonte des statuts de la Société afin de les adapter aux dispositions régissant la société anonyme unipersonnelle, dont le texte est ci-annexé et modification de l'objet social de la Société qui aura la teneur suivante: La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions. La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes: -conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres; -avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier. -conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier. -accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par

toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et -conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet. Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

4. Constatation de la détention de l'intégralité des actions de la Société par un associé unique.

5. Démission de Mombaya Kimbulu et Stéphane Hépineuze en qualité d'administrateur de la Société et décharge pleine et entière à leur accorder.

6. Confirmation du mandat de Matthijs Bogers en qualité d'administrateur de la Société qui sera dès lors désigné administrateur unique de la Société.

7. Adoption d'une version anglaise des statuts avec primauté de la version anglaise.

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en Haemstede S.A.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, le premier paragraphe de l'article premier des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

Art. 1^{er}. §1. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Haemstede S.A.

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte des statuts de la Société aux fins de les adapter aux dispositions légales régissant la société anonyme unipersonnelle.

L'assemblée générale décide que les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Haemstede S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion. La Société peut en particulier agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions.

La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements, à l'exclusion de toute activité de marchand de biens.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, aux sociétés faisant parties du group de sociétés auquel la Société appartient (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir des obligations ou tous autre type d'instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, selon les conditions pouvant être considérées comme appropriées; à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

- conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable, à l'exclusion de toute opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier, et

- conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

Il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et, en général, toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs décrits ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, selon le cas ou par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué et le premier président du conseil peuvent être nommés par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mars à 15 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale constate la détention de l'intégralité des actions de la Société entre les mains d'un associé unique, tel qu'il ressort de la liste de présence mentionnée ci-dessus.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide d'acter et accepter la démission de Mombaya Kimbulu et Stéphane Hépineuze en qualité d'administrateur de la Société et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de confirmer le mandat de Matthijs Bogers en qualité d'administrateur de la Société qui est ainsi désigné administrateur unique de la Société dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016 ou préalablement à l'occasion de l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Septième résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts dont le texte intégral sera repris dans la version anglaise du présent acte ci-dessous, avec primauté de la version anglaise en cas de divergence entre la version anglaise et française.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and twelve, on the second day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FOGGY BAY S.A., a company limited by shares having its registered office at 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B and number 56683 incorporated by deed of notary Alphonse Lentz, then residing in Remich on October 30, 1996, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of January 15, 1997 number 12 (the "Company").

The Company's articles of incorporation have been amended by deed under private seal within the scope of the conversion of the Company's currency capital into Euro on May 31, 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of August 6, 2002 number 1177.

The meeting is presided by Mrs. Sophie Mathot, private employee, with professional residence in Senningerberg, who appointed as secretary Mrs. Sylvie Ramos, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Lorène Ribier, private employee with professional residence at 11/13 Boulevard de la Foire I L-1528 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. To change the Company's denomination into Haemstede S.A.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of the first article of the Company's articles of incorporation;

3. To re-estate the Company's articles of incorporation with a view to adapting those to the legal provisions governing the Société Anonyme Unipersonnelle, in the form attached herewith and to modify the Company's social object as follows: The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares. The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies. The Company may in particular enter into the following transactions: -to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise; -to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; -to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; -to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and -to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object. It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

4. To enact that all the Company's shares are held by a sole shareholder.

5. Resignation of Mombaya Kimbulu and Stéphane Hépineuze as director of the Company and full discharge to be granted.

6. Confirmation of Matthijs Bogers as director of the Company who will be so designated as the Company's Sole director.

7. To adopt an English version of the Company's articles of incorporation, the English version prevailing, in case of divergences between the English and the French texts.

8. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the Company's denomination into Haemstede S.A.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of the first article of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1st. §1.** There is established hereby a société anonyme under the name of Haemstede S.A.

Third resolution

The general meeting decides to re-estate the Company's articles of incorporation with a view to adapting those to the legal provisions governing the Société Anonyme Unipersonnelle, and to modify the Company's social object as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration,

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of Haemstede S.A.

The corporation may have one shareholder or several shareholders. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the corporation. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests. In particular, the Company may act as unlimited shareholder of partnership limited by shares.

The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments, excluding any activity of marchand de biens.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to companies forming part of the group of companies to which the Company belongs (hereafter referred to as the "Connected Companies"). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any bonds or any other type of debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security, excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

- to enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision excluding any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector; and

- to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other lease agreements, contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty thousand nine hundred and eighty-six Euros and sixty-nine Cents (EUR 30,986.69) represented by one thousand two hundred and fifty (1,250) shares with no designation of a par value.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only. Where the corporation has more than one shareholder, the corporation shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the corporation. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. They may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

When a legal person is appointed as a director of the corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Nevertheless, the first managing director and the first chairman of the board may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. - General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of the month of March at 3 pm.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Fourth resolution

The general meeting enact that all the Company's shares are held by a sole shareholder, as it appears from the attendance list as mentioned hereabove.

Fifth resolution

The general meeting decides to act and accept the resignation of Mombaya Kimbulu and Stéphane Hépineuze as director of the Company.

The general meeting decides to grant them full discharge for the carry out of their duties until this day.

Sixth resolution

The general meeting decides to confirm Matthijs Bogers as director of the Company, who is consequently designated as the Company's Sole director until the 2016 annual general meeting or beforehand at the general meeting enacting the existence of more than one shareholder.

Seventh resolution

The general meeting decides to adopt an English version of the Company's articles of incorporation.

In case of divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: Sophie Mathot, Sylvie Ramos, Lorène Ribier, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 07 mai 2012. LAC / 2012 / 20801. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012056353/485.

(120078772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

ACAC Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 166.995.

—
RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte de constitution reçu par son ministère pour compte de la société à responsabilité limitée «ACAC Holdings Luxembourg», établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.995, en date du 13 février 2012, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2012, relation: LAC/2012/7551, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011, référence L20031211, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 867 du 3 avril 2012,

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

IL Y A LIEU DE LIRE:

version anglaise:

Mr. Michael Hal WEINER, manager, born on 25 September 1971, in New York (United States of America), professionally residing at 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038.

version française:

Monsieur Michael Hal WEINER, gérant, né le 25 septembre 1971, à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038 (Etats-Unis d'Amérique).

AU LIEU DE:

version anglaise:

Mr. Mike WIENER, manager, born on 25 September 1971, in New York (United States of America), professionally residing at 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038.

version française:

Monsieur Mike WIENER, gérant, né le 25 septembre 1971, à New York (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement à 59 Maiden Lane, 6th Floor, New York, NY 10038 (Etats-Unis d'Amérique).

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2012. Relation: LAC/2012/23983. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012061179/36.

(120086995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Melchior Specialised Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.253.

—
Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2011 et la distribution des dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 10.04.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 Mai 2012.

Référence de publication: 2012057187/11.

(120079862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 142.385.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of May.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, registered with the Luxembourg Companies' Register under number B 139.203,

hereby represented by Mr Jean-Pierre Dias, private employee, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of SIGNA R.E.C.P. Development "IZD" S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142.385, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 8th of October 2008, published in the Mémorial C number 2687 on the 4th November 2008 (the "Company").

- that the corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares").

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to transfer the registered office from L1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine, to L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Second resolution

The sole partner resolves, as a result of the approval of the first resolution, to amend article 2, paragraph 1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

" Art. 2. (paragraph 1). The registered office of the Company is established in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg)."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Powers

The appearing parties, acting in the same interest, do hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour de mai.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, RCS Luxembourg B 139.203,

ici représenté par Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que la société à responsabilité limitée SIGNA Real Estate Capital Partners Development I a S.à r.l., prénommée, est l'associé unique de la société SIGNA R.E.C.P. Development «IZD» S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine, RCS Luxembourg B 142.385, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2687 du 4 novembre 2008 (la «Société»).

- que le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (les «Parts Sociales»), nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de de L-1341 Luxembourg, 7, place Clairefontaine vers L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Jean-Pierre Dais, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22634. Reçu 75,.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012061630/97.

(120087176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

MCH Lux II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.636.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du gérant unique TMF Corporate Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012057200/16.

(120080458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Luxpai Holdo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.250.

In the year two thousand twelve, on the sixteenth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Prosegur Compañía de Seguridad S.A., a company duly organised and existing under the laws of Spain, having its registered office at 24, C/ Pajaritos, 28007 Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 177, Folio 33, Sheet number M-3564 and with Tax Identification number A/28-430882, incorporated by means of a public deed granted before the Notary Public of Madrid, Mr. Alejandro Bérnago Lladrés on May 14, 1976 under number 1764 of his public records (the "Sole Partner"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated March 22, 2012.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Partner of "Luxpai Holdo S.à r.l.", a company duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 155.250, incorporated by deed enacted by Maître Carlo Wersandt on August 23, 2010, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2189 dated October 15, 2010 and lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx on October 26, 2011, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 276 dated February 1, 2012 (the "Company").

II.- The 417,500 (four hundred and seventeen thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Partner expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by the amount of EUR 4,065,251.00 (four million and sixty-five thousand two hundred and fifty-one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 417,500.00 (four hundred and seventeen thousand five hundred Euro) to EUR 4,482,751.00 (four million four hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty-one Euro) by the issuance of 4,065,251 (four million and sixty-five thousand two hundred and fifty-one) new shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro), subject to the payment of a share premium of EUR 17,931,004.34 (seventeen million nine hundred and thirtyone thousand and four Euro and thirty-four Eurocent) out of which EUR 448,275.10 (four hundred and forty-eight thousand two hundred and seventy-five Euro and ten Eurocent) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the 4,065,251 (four million and sixty-five thousand two hundred and fifty-one) new shares in favour of the sole shareholder by way of contribution in kind;

4. Acceptation by the Managers of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8 of the by-laws in order to reflect such action;

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

It is resolved that the Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and

vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 4,065,251.00 (four million and sixty-five thousand two hundred and fifty-one Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 417,500.00 (four hundred and seventeen thousand five hundred Euro) to EUR 4,482,751.00 (four million four hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty-one Euro) by the issuance of 4,065,251 (four million and sixty-five thousand two hundred and fifty-one) shares with a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium of EUR 17,931,004.34 (seventeen million nine hundred and thirty-one thousand and four Euro and thirty-four Eurocent) (the "Share Premium") out of which EUR 448,275.10 (four hundred and forty-eight thousand two hundred and seventy-five Euro and ten Eurocent) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Partner of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment:

Thereupon intervenes the Sole Partner here represented by Mr. Regis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Partner through the Contribution.

Description of the Contribution:

The Contribution made by the Sole Partner, against issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of the following assets:

- a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of the Sole Partner for a total amount of EUR 5,355,701.82 (principal and accrued interests up to March 22, 2012);
- a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the Company in favour of the Sole Partner for a total amount of EUR 10,565,581.83 (principal and accrued interests up to March 22, 2012);
- 25,000 shares with a nominal value of SGD 1.00 each, held by the Sole Partner in Prosec Services Pte. Ltd., a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 111 Geylang Road, #01-01, Singapore (389216) and registered under number 199206334N ("Prosec"), representing 100% (one hundred percent) of the share capital of Prosec (the "Prosec Shares") for a value of EUR 6,315,789.47; and
- 10,000 shares with a nominal value of HK\$ 1.00 each, held by the Sole Partner in Pitco Asia Pacific Limited, a company incorporated under the laws of Hong Kong, having its registered office at Suite 1201, Tower 2, The Gateway, 25 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong and registered under number 52418679-000-06-10-5 ("Pitco"), representing 100% (one hundred percent) of the share capital of Pitco (the "Pitco Shares") for a negative value of EUR 240,817.78

Valuation:

The net value of the Contribution amounts is valued at EUR 21,996,255.34. Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated March 22, 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence:

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention:

Thereupon intervene the current managers of the Company, all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Fourth resolution:

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the here above described Contribution, they expressly agree with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirm the validity of the subscription and payment. By virtue of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Prosegur Compañía de Seguridad S.A., prenamed, 4,482,751 shares.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 8 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 4,482,751.00 (four million four hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty-one Euro), represented by 4,482,751 (four million four hundred and eighty-two thousand seven hundred and fifty-one) shares of EUR 1.00 (one Euro) each."

Estimate of costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about six thousand four hundred Euros (6,400.- EUR).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille douze, le seize avril,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Prosegur Compañía de Seguridad S.A., une société constituée selon les lois espagnoles suivant acte de Maître Alejandro Bérnago Llabrés reçu le 14 mai 1976, publié sous le numéro 1764, ayant son siège social au 24, C/ Pajaritos, 28007 Madrid (Spain), inscrite au Registre de Commerce de Madrid, Volume 177, Folio 33, page numéro M-3564 et dont le numéro d'identification fiscal est le A/28430882 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 22 mars 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie, représentée telle que décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée «Luxpai Holdo S.à r.l.» ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 155.250, constituée suivant acte reçu le 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2189 du 15 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx reçu le 26 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 276 du 1^{er} février 2012 (la «Société»).

II.- Les 417,500 (quatre cent dix-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1.00 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées et l'assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 4,065,251.00 EUR (quatre millions soixante-cinq mille deux cent cinquante et un Euros) pour le porter de son montant actuel de 417,500.00 EUR (quatre cent dix-sept mille cinq cents Euros) à 4,482,751.00 EUR (quatre millions quatre cent quatrevingt-deux mille sept cent cinquante et un Euros), par l'émission de 4,065,251 (quatre millions soixante-cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1.00 EUR (un Euro) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 17,931,004.34 EUR (dix-sept millions neuf cent trente et un mille quatre Euros et trente-quatre Eurocentimes), dont 448,275.10 EUR (quatre cent quarante-huit mille deux cent soixante-quinze Euros et dix Eurocentimes) sont alloués à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature;

4. Acceptation par les gérants de la Société;

5. Modification afférente de l'article 8 des statuts de la Société;

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 4,065,251.00 EUR (quatre millions soixante-cinq mille deux cent cinquante et un Euros) pour le porter de son montant actuel de 417,500.00 EUR (quatre cent dix-sept mille cinq cents Euros) à 4,482,751.00 EUR (quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et un Euros), par l'émission de 4,065,251 (quatre millions soixante-cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 1.00 EUR (un Euro) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 17,931,004.34 EUR (dixsept millions neuf cent trente et un mille quatre Euros et trente-quatre Eurocentimes), dont 448,275.10 EUR (quatre cent quarante-huit mille deux cent soixante-quinze Euros et dix Eurocentimes) sont alloués à la réserve légale de la Société, le tout intégralement libéré par un apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Troisième résolution:

Il est décidé d'admettre la souscription des 4,065,251 (quatre millions soixante-cinq mille deux cent cinquante et une) parts sociales nouvelles par l'Associé Unique.

Intervention - Souscription - Libération:

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire les nouvelles parts sociales dans la Société et de les payer entièrement par l'Apport. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Émission ont été entièrement payées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Description de l'Apport:

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en contrepartie de l'émission de parts sociales nouvelles et le paiement d'une prime d'émission, est composé des actifs suivants:

- la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique pour un montant total de 5,355,701.82 EUR (Principal et intérêts accrus jusqu'au 22 mars 2012 inclus);
- la renonciation à une créance certaine, liquide et exigible, existant à charge de la Société au profit de l'Associé Unique pour un montant total de 10,565,581.83 EUR (Principal et intérêts accrus jusqu'au 22 mars 2012 inclus);
- 25,000 parts sociales d'une valeur nominale de 1.00 SGD, détenues par l'Associé Unique dans la société Prosec Services Pte. Ltd., une société constituée selon les lois de Singapour, ayant son siège social au 111 Geylang Road, #01-01, Singapore (389216) et inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 199206334N ("Prosec"), représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Prosec pour une valeur de 6,315,789.47 EUR; et
- 10,000 parts sociales d'une valeur nominale de 1.00 HK\$, détenues par l'Associé Unique dans la société Pitco Asia Pacific Limited, une société constituée selon les lois de Hong Kong, ayant son siège social au Suite 1201, Tower 2, The Gateway, 25 Canton Road, Tsimshatsui, Kowloon, Hong Kong et inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 52418679-000-06-10-5 ("Pitco"), représentant 100% (cent pourcent) du capital social de Pitco pour une valeur négative de 240,817.78 EUR.

Valorisation:

La valeur nette de l'apport est évalué à 21.996.255,34 EUR. Cette évaluation a été prouvée par un certificat d'évaluation des gérants de la société en date du 22 mars 2012, dont une copie sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

Intervention des gérants:

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Quatrième résolution:

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de

l'apport en nature, sur son évaluation, sur la renonciation à une créance effectuée et confirment la validité des souscriptions et libération.

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

- Prosegur Compañía de Seguridad S.A., prénommée, 4,482,751 parts sociales

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 4,482,751.00 EUR (quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et un Euros), représenté par 4,482,751 (quatre millions quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante et un) parts sociales de 1.00 EUR (un Euro) chacune."

Coûts:

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à six mille quatre cents Euros (6.400.EUR). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2012. Relation: LAC/2012/19297. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057158/230.

(120080483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Meridiana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012057188/13.

(120079767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Ivoix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.467.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 16 mai 2012

1. Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur A et de présidente du conseil d'administration.

2. M. David SANA a démissionné de son mandat d'administrateur A.

3. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur A.

4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

6. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

7. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IVOIX INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012061404/27.

(120086926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Minerva Structured Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057189/9.

(120079880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Minerva Structured Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057190/9.

(120079881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Minerva Structured Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 125.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057191/9.

(120079882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Modaven S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 129.088.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057192/11.

(120080312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MCH Lux III, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.637.

Il est à noter que l'adresse professionnelle du gérant unique TMF Corporate Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2012057201/16.

(120080457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Mongol Transportation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 218.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 166.324.

EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat: Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour Mongol Transportation Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012057193/19.

(120080501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Planeta Industries S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.097.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Sérgio Raposo

Administrateur

Référence de publication: 2012057247/13.

(120079708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Musana Investments Services S.à r.l., S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8010 Strassen, 206, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.376.

Le Bilan et annexes au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057197/10.

(120079925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Serge BORSI et Cie Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 31.177.

L'an deux mille onze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Serge BORSI, commerçant, né à Luxembourg le 18 septembre 1964, époux de Manuela WENGLER, demeurant à L-1511 Luxembourg, 149, avenue de la Faïencerie mariés sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu le 26 janvier 1996 par devant Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains, propriétaire de cinq cents (500) parts de Serge BORSI et Cie (anc. EDECO) SARL avec siège social à L-2172 Luxembourg, 45, rue Alphonse München, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 31.177, constituée suivant acte Tom METZLER de Luxembourg-Bonnevoie en date du 4 août 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 378 du 19 décembre 1989, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 17 juillet 1991, publié au dit Mémorial, Numéro 157 du 22 avril 1992, modifiée suivant acte Martine WEINANDY de Clervaux du 30 juillet 1991, publié au dit Mémorial, Numéro 46 du 8 février 1992, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 3 juin 1992, publié au dit Mémorial, Numéro 482 du 23 octobre 1992, modifiée suivant acte Frank MOLITOR de Mondorf-les-Bains du 19 mars 1998, publié au dit Mémorial, Numéro 429 du 15 juin 1998, modifiée suivant acte assemblée générale du 19 décembre 2001, publié au dit Mémorial, Numéro 555 du 10 avril 2002.

Le comparant, agissant en sa qualité d' associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l' unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il augmente le capital souscrit de la Société à concurrence de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (187.500,-) euros, pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à deux cent mille (200.000,-) euros, par incorporation au capital à due concurrence des bénéfiques reportés, tels que ceux-ci ressortent du bilan arrêté au 30 septembre 2011, ci-joint. Ce que constate expressément le notaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille (200.000,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts de quatre cents (400,-) euros chacune.»

Plus rien n' étant à l' ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits transitant par les comptes de la société ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Borsi et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 19 décembre 2011. Relation EAC/2011/17318. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Référence de publication: 2012061601/47.

(120087002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Mongolian Fluorspar Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.058.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour Mongolian Fluorspar Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012057194/19.

(120080500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.596.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2012

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2012 que:

- les mandats de M. Anatoly Miliukov et de M. Michel Wolter ont été renouvelés pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012;

- M. Alexey Matveev, né le 21 décembre 1963 à Leningrad, Fédération Russe, avec adresse à Bol'shoy Afanas'evskiy pereulok 32/9, apt. 3, 119019, Moscou, Fédération Russe, a été nommé en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- M. Alexey Matveev (président);
- M. Anatoly Miliukov;
- M. Michel Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour GPB Asset Management S.A.

S. Curfs

Référence de publication: 2012060781/25.

(120086141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Magenta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.592.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012057198/11.

(120079852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MATA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 44.940.

—
Rectificatif du dépôt L110191729

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2012.

Pour la Société

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012057199/15.

(120080335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012057202/11.

(120079944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

IW Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 87.332.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 18 avril 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Salvador da Cunha Guedes, administrateur A, avec adresse professionnelle au Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal

- Francisco José Garcia de Valadares Souto, administrateur A, avec adresse professionnelle au Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal

- Fernando da Cunha Guedes, administrateur A, avec adresse professionnelle au Aldeia Nova, 4430-809 Avintes, Portugal

- Frank Przygodda, administrateur B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréée de Deloitte S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

3. Nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

4. Non renouvellement du mandat d'administrateur B de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012061405/28.

(120086370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Kilderkin S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 168.973.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of May.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, and registered with the Luxembourg Commercial Register under the number B 130.916,

represented by Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, pursuant to a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Kilderkin S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) divided into one hundred (100) share quotas of ONE HUNDRED AND TWENTY FIVE EURO (125.-EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by the following managers:

GERARD VAN HUNEN, born on 15 September 1967 in 's-Gravenhage, The Netherlands, with professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

NICOLA FOLEY, born on 06 October 1982 in Dublin, Ireland, with professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.709)

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize mai.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 130.916,

Représentée par Arlette Siebenaler, avec adresse professionnelle à L1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d’une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s’appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L’objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu’à l’étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l’émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d’assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d’une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d’une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d’intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l’acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l’amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L’énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination “Kilderkin S.à r.l.”.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l’assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L’adresse du siège sociale peut-être déplacée à l’intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu’à l’étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT CINQ EUROS (125.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l’associé unique ou par une décision de l’assemblée générale des associés, en conformité avec l’article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu’un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l’hypothèse où il n’y a qu’un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l’hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d’entre eux ne sont transmissibles que moyennant l’application de ce qui est prescrit par l’article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l’insolvabilité ou de la faillite de l’associé unique ou d’un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par RESOLUTION III HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par les gérants suivants:

GERARD VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas et dont l'adresse professionnelle est 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

NICOLA FOLEY, née le 06 octobre 1982 à Dublin, Irlande dont l'adresse professionnelle est 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.709)

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2163 Luxembourg, 40 Avenue Monterey.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2012. Relation: LAC/2012/23805. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012061412/311.

(120087200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2012.

Melusine Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8-10, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 63.099.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057203/9.

(120079735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Mercière, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 101.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057204/9.

(120079826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Minit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 109.893.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62944 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057208/10.

(120080268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pascatelo S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.982.

L'an deux mille douze, le onze mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ("Assemblée") de la société anonyme de gestion de patrimoine familial "PASCATELO S.A.-SPF", établie et ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 52.982, (la "Société"), constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 42 du 23 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2673 du 6 décembre 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Séverine HACKEL, employée privée, demeurant professionnellement à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination du liquidateur et fixation de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 85099, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, S. HACKEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22537. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012059663/80.

(120084046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

Ogier Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.743.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the eighteenth day of April,
before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven,

there appeared,

Reigo Nominees (Jersey) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, recorded with the Jersey Financial Services Commission, under number 44972,

here represented by Mr François Pfister, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Jersey, on March 22, 2012.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ogier Services (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

2.1. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg, by means of resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is to provide assistance whether by way of services, consultancy, loans, guarantees or otherwise to members of the Ogier group in Luxembourg, take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. For the purpose of this article, Ogier Group shall mean Ogier Group L.P., Ogier Legal Limited Partnership, Ogier Fiduciary Services Holding Company Limited, any associated legal practice and any subsidiary or any associate of any of them wherever situated.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial, industrial, services operations and any transactions which are directly or indirectly in relation to its object and/or favour its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares in registered form with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. In the case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

Art. 7. Board of managers

The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholder(s).

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the sole signature of any manager of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the managers

The manager(s) assume, by reason of his/their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Art. 12. Powers and Voting rights

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

Art. 14. Accounting year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of February of each year and end on the thirty-first January of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers of the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 January 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Reigo Nominees (Jersey) Limited, prenamed, represented as stated above, declares to subscribe all the one hundred (100) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has it been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as stated above, representing the entirety of the share capital, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period:

- Ms Helen Bunbury, born on 30 June 1967 in London (England), residing professionally at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG.

- Mr Aaron Le Cornu, born on 25 February 1970 in Jersey (Channel Islands), residing professionally at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG.

2. The registered office of the Company is set at 2-4 rue Eugene Ruppert (Ground Floor) Vertigo Building -Polaris, L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Senningerberg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour d'avril,

Par-devant notaire Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

a comparu,

Reigo Nominees (Jersey) Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey ayant son siège social au Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, inscrite auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 44972,

ici représentée par Monsieur François Pfister, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 22 mars 2012.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Helena (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Object social

3.1. L'objet social de la Société est d'accorder toute assistance au moyen de services, de consultance, de prêts, garanties ou par tout autre moyen aux sociétés du groupe Ogier, prendre toutes mesures et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet. Dans le cadre de cet article, la notion de groupe Ogier inclura Ogier Group L.P., Ogier Legal Limited Partnership, Ogier Fiduciary Services Holding Company Limited, et toutes leurs filiales et les entités liées quelque soit leur localisation.

3.2. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, industrielles, prestations de services, ainsi que toutes transactions, qui sont directement ou indirectement en relation avec l'objet social et/ou favorisent son objet.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part social donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté sur demande par chaque associé.

Art. 7. Conseil de gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts, seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant ou en cas de pluralité de gérants par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans la convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toutes les réunions du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions de conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix de gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par les tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyée par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

10.1. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque des deux gérants de la Société.

10.2. La Société sera en outre engagée, vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants

Le ou les gérants ne contractent à raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre recommandée, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyée par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pourcents sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcents du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle peut en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende ou l'affecter à la réserve ou le reporter.

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunérations. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du ou des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

Art. 17. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 janvier 2013.

Souscription - Libération

Reigo Nominees (Jersey) Limited, prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cent (100) parts sociales et les libère par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la Société ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Madame Helen Bunbury, née le 30 juin 1967 à Londres (Angleterre), demeurant professionnellement à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands,

- Monsieur Aaron Le Cornu, né le 25 février 1970 à Jersey (Channel Islands), demeurant professionnellement à Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands.

2. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Eugène Ruppert (Ground Floor) Vertigo Building-Polaris, L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François Pfister, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 avril 2012. LAC/2012/18205. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012056548/338.

(120079504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Four Stars SPF S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.085.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 15 mars 2012, l'actionnaire unique a décidé de:

1. accepter la démission de Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

2. nommer Valéry Beuken, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

3. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

4. suite à une fusion par absorption et un changement de dénomination, le commissaire aux comptes est Alter Domus Luxembourg S.à r.l. avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, son mandat débute avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2012.

Référence de publication: 2012060740/24.

(120085583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Modellux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.462.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012057209/10.

(120080067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Morus Nigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 147.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057210/9.

(120080562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Mosaic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.223.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Référence de publication: 2012057211/10.

(120080379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 20 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Monsieur Marc-André Béchet,
- Monsieur Jean-Michel Gelhay,
- Monsieur François Tripet,
- Monsieur Patrice Henri,
- Monsieur Riccardo Millich,

- Monsieur Vincent Redier, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,

2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour HERA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Marc-André BECHET / Corinne ALEXANDRE

Directeur / -

Référence de publication: 2012060791/25.

(120085498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

Ocean Services Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.148.

In the year two thousand twelve, on the seventeenth day of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Ocean Services Company S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, trade register Luxembourg section B number 55.148 incorporated by deed dated on May 24, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 442 of the 9th September 1996.

The meeting is presided by Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Renaud Léonard, private employee private employee in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 6.000 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda :

- 1) Decision to proceed with the company's liquidation.
- 2) Discharge to the Directors and the Statutory Auditor for the period of January 1st, 2012 until the date of the present meeting.
- 3) Appointment of one or several Liquidator(s) and specification of his (or their) powers.
- 4) Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides, with immediate effect, to proceed with the anticipated dissolution of the company and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Merlis S. à r.l., with registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate for the period from 1st January 2012 until the date of the present meeting. There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Ocean Services Company S.A.", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.148, constituée suivant acte reçu en date du 24 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 442 du 9 septembre 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Flora Gibert, employée privée à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Renaud Léonard, employé privé à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 6.000 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour :

1. Décision de la dissolution anticipée et de la mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 à la date de la présente assemblée.

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Merlis S.à r.l. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: F. GIBERT, R. LEONARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 18 avril 2012. Relation: LAC/2012/17682. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012057235/115.

(120080115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

MSH Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 165.399.

EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

L'associé unique a également nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

Monsieur Harvey SAWIKIN, né le 16 février 1960 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 152 West 57th Street, Floor 24, New York, NY 10019, Etats-Unis d'Amérique.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour MSH Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2012057212/19.

(120080499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Trans Europa Stahl Logistik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 117, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 66.220.

—
Auszug der Protokoll der Statutarischen Generalversammlung vom 3. Mai 2010

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Vorsitzenden des Verwaltungsrates sowie das Mandat des Aufsichtskommissars abgelaufen sind.

Der Verwaltungsrat wird sich für eine neue Dauer von 6 Jahren wie folgt zusammensetzen:

- Herr Andreas MÜLLER, geboren am 12.10.1961 in Mettlach (D), wohnhaft 117, route du Vin, L-5440 Remerschen,
- Frau Wilma Elisabeth MÜLLER, geboren am 11.09.1963 in Mettlach (D), wohnhaft 117 route du Vin, L-5440 Remerschen,
- Frau Ursula MEUER, geboren am 06.10.1940 in Bonn (D), wohnhaft 16, Quirinusstrasse, D-66706 Perl.

Das Mandat des Aufsichtskommissars SOFINTER GESTION S.à.r.l, mit Sitz in L-1911 Luxemburg, 9, rue du Laboratoire, eingetragen ins Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 106.316., wird für eine Dauer von 6 Jahren verlängert.

Alle vorgenannten Mandate enden nach der Generalversammlung des Jahres 2016 welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Für gleichlautenden Auszug

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012061043/24.

(120085530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2012.

MSH Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 38.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 154.878.

—
EXTRAIT

En date du 15 mai 2012, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat la révocation de Monsieur Nicholas DAVIDOFF en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Messieurs Harvey SAWIKIN, James PASSIN et Steven GORELIK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2012.

Pour MSH Holdings 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2012057213/16.

(120080498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Multis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.538.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012057214/9.

(120080653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.
